

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 29 octobre 2013
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

| | | |
|--------------------|---------|--|
| M. Patrick ASCHERI | Maire | |
| M. Serge SERAFIN | Adjoint | |
| M. Pierre CHOLLET | Adjoint | |

Bureau du Conseil municipal

| | | |
|---------------------------|-----------------|--|
| Mme Florence PULIDO | Présidente | |
| Mme Corinne ALHANKO-BAUER | Vice-Présidente | |
| Mme Dominique LAZZARELLI | Secrétaire | |

Conseillers municipaux

| | | | |
|---------------------------|--|---------------------------|----------------|
| | | M. Pierre-Yves DECHEVRENS | |
| Mme Denyse BARBEZAT-FORNI | | Mme Isabelle de PLANTA | <i>Excusée</i> |
| M. Antoine BARDE | | M. Christophe DEVENOGE | |
| Mme Caroline BENBASSAT | | M. Christian HALLER | |
| M. Louis BOLDRINI | | M. Gilbert HUMBERT | |
| Mme Chantal BORDIER | | M. Philippe GAILLARD | |
| M. Pierre BUHOLZER | | Mme Roberta RANNI | |
| M. Christophe CHAPOTAT | | M. Pascal WASSMER | |

Public : /

ORDRE DU JOUR :

18h.30

***Visite du Foyer de jour – « Aux Cinq Colosses » – Collation
Rendez-vous directement sur place***

20h.00

Séance - Salle du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 24 septembre 2013.**
- 2. Communication(s) du bureau.**
- 3. Rapports des commissions. Résolution(s) et délibération(s).**
 - a. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 8 octobre 2013 (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente).
 - b. Rapport de la Conférence CoHerAn. Séance du mercredi 9 octobre 2013 (M. Christian HALLER, rapporteur).
 - c. Rappel du rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 17 septembre 2013 pour le point relatif au dossier MPPL et le préavis sur l'attribution du mandat suite à la procédure AIMP. Vote du Conseil municipal sur ce préavis (M. Louis BOLDRINI, Président).
 - d. Rapport du groupement de la crèche intercommunale « L'Île-aux-Mômes ». Séance du jeudi 10 octobre 2013 (Mme Corinne ALHANKO-BAUER, rapporteur).
 - e. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 14 octobre 2013 (M. Louis BOLDRINI, Président).
 - f. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 15 octobre 2013 (M. Gilbert HUMBERT, Président).
- 4. Présentation du projet de budget 2014 par M. le Maire.**
- 5. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 6. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 7. Proposition de Mme Isabelle de PLANTA. Projet pour les jeunes d'Anières.**
- 8. Propositions individuelles et questions.**

18h.30

Visite du Foyer de jour – « Aux Cinq Colosses »

Les membres du Conseil municipal ont été reçus par M. Roger SERVETTAZ, Président de l'Association « Aux Cinq Colosses » et Mme Emmanuelle GENTIZON, Directrice de l'établissement.

L'Assemblée a pu visiter les appartements qui seront mis en location prochainement pour les personnes en âge AVS, ainsi que les locaux du foyer de jour, ouverts depuis le mois de septembre dernier.

20h.00

Séance ordinaire du Conseil municipal

De retour de la visite, Mme la Présidente Florence PULIDO ouvre la séance à 20h.00, salue l'Assemblée et prie d'excuser l'absence de Mme Isabelle de PLANTA.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 24 septembre 2013.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A la majorité (2 abstentions de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI et de M. Christian HALLER), **le procès-verbal de la séance du mardi 24 septembre 2013 est approuvé par le Conseil municipal.**

Point 2

Communications du bureau.

Courrier du Conseil d'Etat – 9 octobre 2013 « Comportement des Conseillers municipaux »

Mme la Présidente informe d'un courrier du Conseil d'Etat, daté du 9 octobre dernier et dont la teneur évoque le comportement des Conseillers municipaux, leurs obligations de bienséance et de retenue lors des séances.

Une copie de ce courrier sera jointe au procès-verbal de la présente séance, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Conseil municipal – Modification de la date de la prochaine séance prévue initialement le 10 décembre 2013

En raison de la prestation de serment à la cathédrale des nouveaux Conseillers d'Etat le mardi 10 décembre 2013, M. le Maire propose d'avancer la séance prévue initialement le mardi 10 décembre au lundi 9 décembre 2013 à 20h.00.

Cette proposition est validée par l'Assemblée. M. le Maire remercie le Conseil municipal de sa compréhension.

M. le Maire profite de ce point pour réitérer ses félicitations à M. Antoine BARDE pour sa brillante réélection au Grand Conseil de la République et canton de Genève.

Conseil municipal – Séance du lundi 9 décembre 2013

En accord avec le Capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers et suite à la proposition de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI lors de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2013, Mme la Présidente informe que l'audition du Capitaine est prévue le lundi 9 décembre 2013, en début de séance.

Le Capitaine Louis BOLDRINI présentera un exposé sur les missions, la formation des sapeurs-pompiers, ainsi qu'une présentation des nouveaux véhicules de la Compagnie : le tonne pompe et le Pick-Up.

Voyage du Conseil municipal

Le voyage de fin de législature du Conseil municipal est prévu en automne 2014. Mme la Présidente prie l'Assemblée de réfléchir à une destination et d'en faire part au Vant le Conseil municipal du 9 décembre prochain.

Une fois la destination choisie, il a été convenu de lancer un sondage « Doodle » qui proposera des dates pour ce voyage. La date la plus plébiscitée sera choisie pour l'organisation de ce déplacement.

Soirée Pétanque à Corsier pour les Exécutifs et Conseillers municipaux de CoHerAn. Jeudi 14 novembre 2013 à 19h.00

Mme la Présidente rappelle l'organisation de la soirée Pétanque à Corsier pour les Exécutifs et les Conseillers municipaux de CoHerAn le jeudi 14 novembre 2013. La soirée se déroulera au local de la pétanque de Corsier.

Les inscriptions sont encore possibles auprès de la secrétaire du Conseil municipal. Le traditionnel tournoi de pétanque sera suivi par une fondue.

Point 3

Rapports des commissions et délibérations.

a. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 8 octobre 2013 (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente).

Mme la Présidente passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe que la commission s'est réunie le mardi 8 octobre dernier. Lors de cette séance, il a été décidé, à l'unanimité :

- De renouveler l'aide ponctuelle à l'Association « La Fontanelle » (qui s'engage pour la réinsertion de jeunes en rupture sociale) en lui octroyant une somme de 5'000 F.
- D'accorder une aide ponctuelle à l'Office protestant de consultations conjugales et familiales, d'un montant de 5'000 F.

A la majorité, les membres de la commission ont accepté de répondre favorablement à la demande de subvention du Wake-Sport-Center en lui accordant une somme globale de 2'000 F, destinée aux enfants de l'école d'Anières qui participent aux cours « découverte » et aux stagiaires de la Commune.

Mme la Présidente remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

b. Rapport de la Conférence CoHerAn. Séance du mercredi 9 octobre 2013 (M. Christian HALLER, rapporteur).

Ce rapport est reporté à la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2013.

c. Rappel du rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 17 septembre 2013 pour le point relatif au dossier MPPL et le préavis sur l'attribution du mandat suite à la procédure AIMP. Vote du Conseil municipal sur ce préavis (M. Louis BOLDRINI, Président).

Mme la Présidente passe la parole à M. Louis BOLDRINI, Président de la commission « Urbanisme et constructions ».

M. Louis BOLDRINI rappelle que lors de la séance du 17 septembre dernier, à l'unanimité, les membres de la commission « Urbanisme et constructions » ont préavisé négativement l'abandon du projet MPPL (Mairie, Poste, Pompiers, Logements) et d'attribuer le mandat au lauréat du concours.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité (13 oui), le Conseil municipal confirme le préavis favorable de la commission « Urbanisme et constructions » du 17 septembre 2013, soit :

- **De ne pas abandonner le projet Mairie, Poste, Pompiers, Logements (MPPL).**
- **D'attribuer le mandat Mairie, Poste, Pompiers, Logements (MPPL) au lauréat du concours, le bureau DREIER & FRENZEL.**

Mme la Présidente remercie M. Louis BOLDRINI pour son rapport.

d. 1. Rapport du groupement de la crèche intercommunale « L'Île-aux-Mômes ». Séance du jeudi 10 octobre 2013 (Mme Corinne ALHANKO-BAUER, rapporteur).

Mme la Présidente passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER, rapporteur du groupement de la crèche intercommunale « L'Île-aux-Mômes ».

Mme Corinne ALHANKO-BAUER informe que la séance du groupement a eu lieu le jeudi 10 octobre 2013 à la mairie d'Anières et communique les renseignements suivants :

- 51 personnes sont occupées à la crèche intercommunale de l'Ile-aux-Mômes.
- Tenant compte du nombre d'heures supplémentaires de la Direction de la crèche, le groupement a accepté d'augmenter le taux de travail de la Directrice et de la Directrice-Adjointe (au total de 120 % à 150 %), ceci dès le 1^{er} janvier 2013.
- Le taux d'occupation de la crèche est optimum (Hermance, Corsier, Collonge-Bellerive), soit environ 88 %. Pour Anières, il reste encore quelques places.
- Le budget 2014 sera joint au présent procès-verbal. Il a été accepté par le groupement, ainsi que par l'ensemble des communes partenaires. Le montant du budget 2014 s'élève à 3'321'121 F.
- Le coût de la place s'élève à 21'084 F (arrondi), qui comprend une augmentation pour 2014 d'environ 400 F par place, due principalement par l'augmentation de la masse salariale.
- Le groupement a accepté l'augmentation du coût de l'écolage de 0,5 % dès le 1^{er} septembre 2014.
- Un groupe de travail a été constitué pour l'étude visant à réaliser une cuisine de production, afin d'améliorer la qualité des repas, en privilégiant les produits du terroir et aussi pour l'aspect pédagogique qui pourrait être dispensé aux enfants. Le groupement s'est prononcé favorablement sur ce projet. Le financement sera pris, entre autres, sur le bénéfice de l'Exercice 2012 comprenant les subventions de l'OFAS (Office Fédéral des Assurances Sociales). Le projet de cette cuisine de production sera présenté au groupement au printemps prochain (investissement et fonctionnement), pour une réalisation durant l'été 2014.
- Le statut du personnel de la crèche a été revu (art. 22, al. 1), afin qu'il soit conforme à la loi sur l'accueil de la petite enfance, la CTT (Convention Collective de Travail), etc. La grille des salaires sera également jointe en annexe du statut du personnel, fixée par le Comité.
- Le groupement a procédé à l'élection du Comité (tous les 2 ans). Mme Christine MAÎTRE a été réélue à la Présidence, ainsi que Mme Karine BRUCHEZ-GILBERTO à la Vice-Présidence (Adjointe - Hermance), Mme Catherine FERRO (Adjointe - Corsier), Mme Danielle CHRETIEN (CM - Collonge-Bellerive), Mme Corinne ALHANKO-BAUER (CM - Anières). M. Philippe THORENS, remplaçant de Mme Christine MAÎTRE au Conseil Administratif de la commune de Collonge-Bellerive, participera dorénavant aux séances comme « invité permanent ».
- La Direction de la crèche a proposé un projet institutionnel qui sera étudié par le Comité avant d'être présenté au groupement lors de sa prochaine séance, agendée le 20 mars 2014 sur les principes d'une crèche « Multi-âges » et « Apprenante ».

Pour répondre à M. Louis BOLDRINI, Mme Corinne ALHANKO-BAUER confirme que le personnel est engagé en fonction du nombre d'enfants inscrits à la crèche. Tenant compte de l'augmentation du nombre d'enfants, du personnel a dû être engagé (conformément à la loi). Le personnel est un poste important et il est difficile de le fidéliser, ajoute encore Mme Corinne ALHANKO-BAUER.

M. Patrick ASCHERI souligne cet état de fait. De plus, il n'y a pas assez de personnel qualifié sur le canton, ce qui rend problématique la gestion des ressources humaines dans toutes les crèches, qui doivent respecter les quotas exigés en fonction du nombre d'enfants fréquentant les établissements. Pour l'île-aux-Mômes, le quota a juste été dépassé et des engagements ont dû être faits engendrant une augmentation salariale, sans une totale contrepartie financière.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER confirme à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI que les places vacantes des communes sont proposées à d'autres pour optimiser le remplissage de la crèche. Il n'y a aucun enfant en attente d'une place à ce jour.

Mme la Présidente remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.

d. 2. Rapport du Conseil de Fondation « La T'Anières ». Séance du vendredi 18 octobre 2013 (Mme Florence PULITO, rapporteur).

Mme Florence PULIDO profite de ce point pour rendre également un bref rapport du Conseil de Fondation « La T'Anières », qui s'est rencontré le vendredi 18 octobre dernier.

L'Espace de Vie Infantile la T'Anières (EVE) se porte très bien et le taux d'occupation est également très satisfaisant. Pour la rentrée scolaire 2013-2014, il a été constaté un maximum d'inscription à l'interne, soit

d'enfants fréquentant déjà la structure de la T'Anières. En revanche, de nombreuses inscriptions « hors communes » ont été enregistrées.

Pour la garderie des « tout-petits (GDTP), le quota (au maximum 9 enfants par ½ journée) est atteint pour le mardi et le jeudi (sur 5 jours par semaine). La rentrée s'est mieux déroulée que l'an dernier, car la moyenne d'âge était de 12 à 15 mois, donc des enfants plus autonomes, ce qui facilite leur intégration et leur encadrement.

En ce qui concerne l'espace décloisonné pour les enfants de 2 à 4 ans (au maximum 25 enfants par ½ journée), la rentrée s'est très bien déroulée également et le taux est très satisfaisant. Le quota de 25 enfants est atteint pour 3 ½ journées. Deux groupes sont formés pour les activités, mais tous les enfants sont réunis pour le goûter, mais aussi pour des réunions (activités de groupes).

Le budget 2014 pour la T'Anières est en légère hausse par rapport à 2013 et le montant s'élève à 820'989 F. Cette hausse s'explique par la mise aux normes de l'encadrement, à la Convention Collective de Travail (CCT) et une légère baisse de la participation des parents. La subvention nette de la commune d'Anières a été budgétisée pour 2014 à 519'378 F.

Lors de sa séance du vendredi 18 octobre dernier, le Conseil de fondation a voté, à l'unanimité, le projet de budget 2014, dont une copie est jointe au présent procès-verbal.

e. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 14 octobre 2013 (M. Louis BOLDRINI, Président).

Ce rapport est reporté à la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2013.

f. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 15 octobre 2013 (M. Gilbert HUMBERT, Président).

Mme la Présidente passe la parole à M. Gilbert HUMBERT, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. Gilbert HUMBERT informe que la commission s'est réunie le mardi 15 octobre dernier et a traité des points suivants :

Trottoir – Route de l'Hospice

Les membres de la commission se sont prononcés pour la réalisation d'un revêtement bitumineux et préavisé favorablement, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit d'investissement de 600'000 F pour cet ouvrage.

Dépendance du chemin des Avallons – Travaux d'aménagement de la liaison piétonne jusqu'à la route d'Hermance

Le montant de ces travaux a été devisé à 700'000 F, sachant que 50'000 F seront pris en charge par les propriétaires riverains.

Comme un seul devis a été présenté pour cette réalisation, les membres de la commission ont décidé de reporter leur préavis et demandé que 3 devis comparatifs soient demandés et que ce sujet soit remis à l'ordre du jour de la prochaine séance (commission du 25 novembre 2013).

Collecteurs de drainage – Travaux d'entretien et de réfection

Des collecteurs de drainage sis sur la commune d'Anières nécessitent des réfections. Les devis des entreprises SCRASA, BURGORFER et LIAUDET et PIAL (visionnages et curages) se montent à un total de CHF 271'409.- pour une première tranche de travaux. Cette somme ne pourra pas être utilisée en totalité sur 2014, mais sera échelonnée sur 2 ou 3 ans.

Des crédits complémentaires devront être votés pour poursuivre les réfections de ces collecteurs de drainage.

La commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit d'investissement de 300'000 F pour la réfection des collecteurs de drainage sis sur le territoire communal.

Aménagement extérieur – Temple d'Anières – Situation financière

Un crédit de 110'000 F avait été voté par le Conseil municipal en date du 15 mai 2012 pour les aménagements autour du temple (délibération N° 15). Les travaux se sont achevés en juin 2013 pour un montant total de 107'382 F, respectant ainsi le crédit alloué.

L'entretien de cette place sera fait par le service technique communal.

Déchetterie de Chevrens

Un courrier, cosigné par 12 voisins de la déchetterie de Chevrens, dénonce le non-respect des heures d'ouverture, la saleté régnante et diverses nuisances. Les cosignataires demandent la pose d'une clôture et la fermeture du lieu par le GPA (Guardian Protection SA) selon les heures affichées.

Actuellement, la déchetterie est fermée, en raison des travaux du local des pompiers.

Containers à déchets verts

La Mairie a reçu de M. GRELLY, habitant d'Anières, une offre promotionnelle de la société Grellor pour équiper la commune de containers (environ 200) en fibre végétale (canne à sucre) 100% recyclables, pour un montant de 60'000 F.

A la majorité, les membres de la commission ont refusé l'entrée en matière pour le renouvellement des containers à déchets verts.

M. Pierre BUHOLZER souhaite connaître la raison du refus de la commission sur cet objet.

M. Gilbert HUMBERT répond que la principale raison de ce refus est d'ordre écologique. En effet, la proposition visait à remplacer l'ensemble des containers existants, prévoir leur élimination, etc. pour un remplacement par des containers réalisés en canne à sucre, espèce végétale qui ne provient pas de nos régions.

M. Pierre CHOLLET ajoute que M. GRELLY a été invité à la séance de la commission intercommunale CoHerAn « Environnement » du 11 novembre prochain pour une présentation de ce concept de containers.

Route de l'Hospice – Collecteur EC. Crédit complémentaire

Le crédit d'investissement voté de 200'000 F (délibération N° 20 du 30.10.2012) ne couvrira pas l'ensemble des travaux. Des interventions complémentaires ont dû être faites nécessitant de refaire un enrobé bitumineux sur la demi-chaussée. Le surcoût sera d'environ 50'000 F à 60'000 F.

Le financement de ces travaux sera pris en charge par les taxes d'écoulement et la subvention cantonale d'assainissement des eaux.

La raison de ce dépassement de crédit est en partie due au fait qu'initialement le collecteur était prévu au centre de la chaussée.

Toutefois, lors de l'ouverture du chantier, les SIG ont attiré l'attention sur la colonne d'eau de 400 ml datant de 1913 qui alimente le village. Il y a alors mise en péril de la colonne, il faut par conséquent déplacer le collecteur, ce qui a été réalisé.

Circulation – Route de la Côte-d'Or

Les membres de la commission ont préavisé négativement, à la majorité, l'entrée en matière sur une limitation de la circulation sur la route de la Côte-d'Or.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite connaître la raison du refus de la commission sur cet objet.

M. Gilbert HUMBERT répond que les commissaires n'ont pas estimé nécessaire de fermer cette route à la circulation, en plus de l'interdiction déjà existante pour le dimanche et les jours fériés.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI trouve fort regrettable cette décision de ne pas entrer en matière pour une étude.

Mme la Présidente remercie M. Gilbert HUMBERT pour son rapport.

Point 4

Présentation du projet de budget 2014 par M. le Maire.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire pour la présentation du projet de budget 2014.

M. le Maire présente et commente le projet de budget 2014 de la Commune. Il répond aux questions des membres du Conseil municipal.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- 🇨🇭 La situation d'Anières par rapport aux autres communes du canton.
 - L'indice de capacité financière 2013 pour la commune d'Anières s'élève à 130.60 (8^{ème} commune du canton).
 - La commune d'Anières n'a aucune dette.
 - Le centime additionnel 2013 pour Anières s'élevait à 33.

- 🇨🇭 Les prévisions conjoncturelles retenues par le Département des Finances.
 - Les perspectives pour le canton de Genève.

- 🇨🇭 Les prévisions de recettes.
 - La répartition des revenus pour Anières sont : 81 % impôts – 13 % loyers – 6 % autres.
 - Les prévisions de l'évolution de la valeur du centime pour 2014 par le Département des finances, soit 281'220 F.
 - Les prévisions et recommandations pour le budget 2014 de la Commune, soit le maintien du centime à 33 et d'estimer la production du centime à 255'000 F.

- 🇨🇭 Les investissements.
 - Il a été identifié dans le budget 2014, plusieurs investissements (chemin des Avallons, Floris, route de l'Hospice, colonie les Mèlèzes, groupe scolaire – réseau d'eau, chemin du Pont-des-Golettes, collecteurs de drainage, réfection du terrain de football, peinture dans le groupe scolaire, étude pour le chemin du Nant-d'Aisy) pour un total de 3'100'000 F.
 - Ces investissements seront financés par la fortune ou feront l'objet d'emprunts.

- 🇨🇭 La péréquation.
 - Le total de la perte pour Anières de la péréquation 2014 s'élève à 687'369 F.
 - Le total de la répartition des recettes 2014 du fonds de péréquation s'élève pour Anières à 193'355 F, sachant que c'est la 1^{ère} année que la Commune en bénéficie.
 - Le total de la péréquation à charge de la Commune s'élève donc à 314'014 F.


- 🇨🇭 Les amortissements.
 - Le montant des amortissements en 2014 se monte à 2'775'448 F, soit 33'983 F de plus qu'en 2013.
 - L'objectif que les amortissements ne dépassent pas le 40 % des charges de fonctionnement est atteint.

- 🇨🇭 Le fonctionnement.
 - Comparaison entre le budget 2013 et le budget 2014.
 - Les charges, à hauteur de 10'362'616 F.
 - Les revenus, à hauteur de 10'426'189 F.
 - Excédent de revenus, à hauteur de 63'572 F.

- 🇨🇭 Le résultat du budget 2014.
 - Le budget 2014 présente un résultat positif, soit un excédent de revenu de 63'572 F.

 L'évaluation des risques.

- Tenant compte de l'incertitude de la croissance économique et de son impact sur l'impôt PP, le budget a été préparé avec prudence et présente un différentiel total pour 33 ct de 865'260 F par rapport aux estimations du Département des Finances.

 La synthèse.

- Le budget 2014 de la commune d'Anières est équilibré et dégage un excédent de revenu de 63'572 F.
- Aucun amortissement extraordinaire n'a été prévu.
- **Le budget 2014** est fondé sur le maintien du centime additionnel à 33 ct et se récapitule ainsi :

| | |
|----------------------------|-------------------------------|
| Revenus | 10'426'189.00 F |
| Charges | <u>10'362'617.00 F</u> |
| Excédent de revenus | 63'572.00 F |



La présentation « Budget 2014 » est jointe en annexe du présent procès-verbal et disponible pour les membres du Conseil municipal sur CMNet.

Après les remerciements sur cette détaillée présentation faite par M. le Maire et la parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote pour le renvoi du projet de budget 2014 à la commission « Finances et aide humanitaire » pour étude.

A l'unanimité (13 oui), les Conseillers municipaux renvoient ce projet de budget 2014 à la commission « Finances et aide humanitaire » pour préavis (séance du mardi 5 novembre 2013), avant le vote des délibérations y relatives lors du Conseil municipal du mardi 12 novembre 2013.

Point 5
Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).

Aucune proposition du Maire et des Adjoint(s).

Point 6
Communications du Maire et des Adjoint(s).

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Patrick ASCHERI.

Conseil municipal du mardi 21 janvier 2014 – Présentation de l'audit par la société ADEQUATION

M. le Maire rappelle la mise à jour de l'audit communal effectué en 2004. L'étude est terminée et M. Jean-Marc BOVIGNY de la société ADEQUATION a présenté le résultat de cet audit et ses recommandations à l'Exécutif.

L'Exécutif est satisfait des pistes présentées et aussi des recommandations qui ont été suivies suite au rapport de 2004. Toutefois, tenant compte de l'évolution de la Commune et des prestations actuellement assumées, cette mise à jour était nécessaire.

Une séance est prévue avec le personnel communal en décembre prochain, puis au Conseil municipal lors de sa séance du mardi 21 janvier 2014.

Système de contrôle interne (SCI) – Cour des comptes

M. le Maire informe que la commune d'Anières est une des seules communes genevoises à avoir mis en place la totalité du système de contrôle interne recommandé par le Service de Surveillance des Communes (SSCO) et la Cour des comptes.

Ce système de contrôle interne a été validé par l'Exécutif pour une mise en application dès cette année, avec des directives à suivre selon les prestations de la Commune.

M. le Maire remercie Mme Dominique LAZZARELLI, secrétaire générale et secrétaire du Conseil municipal, de la mise en œuvre de ce contrôle interne.

M. le Maire informe avoir pris connaissance du rapport de la Cour des comptes sur les communes de Corsier et d'Hermance et estime que leurs conclusions sont quelque peu exagérées. M. le Maire ne manquera pas d'en faire part à l'Association des Communes Genevoises (ACG).

M. le Maire cite l'exemple de l'engagement de sommes non prévues dans le budget courant pour l'éradication des punaises de lit. Selon les recommandations de la Cour des comptes, il aurait fallu, dès le constat de ce fléau, convoquer le Conseil municipal pour le vote d'un crédit budgétaire supplémentaire, attendre le délai d'affichage puis le délai référendaire facultatif, soit environ au total 50 jours, ce qui, dans ce cas de figure et au niveau de la réalité et de la matérialité complètement incohérent. Il en va d'ailleurs de même en ce qui concerne le sel pour déneiger les routes qui, en cas d'hiver à fortes chutes de neige, nécessiterait un achat complémentaire de sel ayant une incidence sur le budget de fonctionnement. Il n'est pas admissible de ne plus saler les routes tant que le crédit budgétaire supplémentaire n'est pas voté.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

Mme la Présidente passe la parole à M. Serge SERAFIN.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

Point 7

Proposition de Mme Isabelle de PLANTA. Projet pour les jeunes d'Anières.

Mme Isabelle de PLANTA étant excusée ce jour, ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil municipal.

Point 8

Propositions individuelles et questions

Aucune proposition individuelle et question.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h.16.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes : 

- **Courrier du Conseil d'Etat du 9 octobre 2013 « Comportement des Conseillers municipaux : Obligations de bienséance et de retenue des Conseillers municipaux »**
- **T'Anières. Budget 2014.**
- **Ile-aux-Mômes. Budget 2014.**
- **Présentation du budget 2014 de la commune d'Anières (également disponible sur CMNet)**